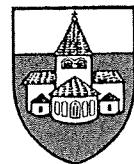


**Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal
Séance du mardi 6 novembre 2012 à 20 h.00
A la salle du Conseil communal de et à St-Sulpice**

Présences : Mmes BOUMAREF Sofia, CHRISTEN-SUMI Silvie, DUBOIS Camille, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, PROBST Mariacristina, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, WILLI Corinne, ZINDLER Karin, MM. ALLEMANN Yves, APOTHELOZ Sébastien, GABRIEL Stéphane, PONNAZ Olivier, ROCHAT Jean-Pierre, SALIS Nicolas, SEYDOUX Jérémie, TARDO Lorenzo.

Excusé : M. MICHEL Patrick

Procès-verbal : Mme MARET Christine

1. Bienvenue

M. Jean-Pierre Rochat, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

2. Appel

L'appel n'est pas effectué, toutes les personnes convoquées sont présentes, à l'exception de M. Patrick Michel, excusé. M. Jean-Pierre Rochat relève que quatre personnes sont présentes dans le public.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

4. Démission et admission

M. Jean-Pierre Rochat annonce la démission de Mme Fabienne Hanlon, qui faisait partie des représentants des milieux et des organisations concernées par la vie de l'établissement (société civile), et annonce son remplacement par Mme Karin Zindler, qui a été élue par les représentants des autorités communales.

Madame Karin Zindler est pédiatre, elle vient de Thune et cela fait 8 ans qu'elle est établie à St-Sulpice. De par son métier, elle est concernée par l'école et tout ce qui s'y rapporte.

L'assemblée salue et souhaite la bienvenue à Mme Karin Zindler.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2012

MM. Sébastien Apothéloz et Jérémie Seydoux constatent qu'ils ne sont pas dans la liste de présences de la séance du 5 juin dernier, ce qui sera corrigé par la secrétaire.

M. Jérémie Seydoux explique qu'il s'est mal exprimé lors de la dernière séance du 5 juin dernier. Les enfants acceptés dans les structures chavannoises ne doivent pas forcément habiter la commune de Chavannes-près-Renens, mais ils doivent au moins y être enclassés. Par contre, les habitants de la commune y sont prioritaires.

Rien d'autre n'étant signalé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. *Présentation de M. Olivier Ponnaz, Directeur*

M. Jean-Pierre Rochat présente M. Olivier Ponnaz, nouveau Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice, qui remplace M. Philippe Vacheron, parti à la retraite à la fin de l'année scolaire.

M. Olivier Ponnaz annonce qu'il a terminé sa phase de démarrage à la tête de la Direction de dit établissement. Il se réjouit de collaborer avec les instances politiques de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice qu'il salue au passage. Il est marié, deux enfants, dont un qui a terminé sa scolarité obligatoire et le deuxième qui est en 7^{ème} année scolaire.

7. *Retour sur la rencontre des parents d'élèves du 25 septembre 2012 et propositions concrètes*

Mme Corinne Rochat et quatre personnes ont préparé la séance destinée aux parents d'élèves. 50 personnes étaient présentes lors de la soirée.

Les parents ont été accueillis à l'aula de La Planta pour la présentation, puis ils ont été divisés en cinq groupes. A chaque table, il y avait un des organisateurs comme animateur et un thème par table :

- l'accueil parascolaire
- la sécurité et les transports
- les horaires et les conflits
- les devoirs
- la cantine

Les accueils parascolaires (M. Sébastien Apothéloz) :

Les discussions étaient surtout ciblées sur les structures de l'Ô Berges et de St-Sulpice. Les parents trouvent que la structure chavannoise est très rigide. Les enfants sont tous encadrés de la même manière, qu'il s'agisse de petits ou de grands élèves.

Les enfants qui ont des activités hors scolaire ne peuvent pas y aller seuls. Il y a aussi ce problème pour les devoirs surveillés.

Les parents se plaignent des tarifs qui ne sont pas assez dégressifs en cas de fratrie. Les parents ressentent que ces structures ne sont pas toujours au service des parents et des élèves.

Donc, la proposition concrète est que les structures soient un peu plus souples, surtout au niveau des plus grands élèves.

M. Yves Allemann informe qu'en ce qui concerne la structure parascolaire de St-Sulpice, le préavis parlait tout d'abord de 24 places. En moins d'une année, elle a passé à 48 places, alors que le bâtiment n'existe pas en septembre 2011. Il y avait 15 employés communaux, 6 employés ont été engagés, dont 4 au niveau éducatif et 2 à la bibliothèque scolaire.

Une réunion a eu lieu pour cette structure avec seulement 15 parents, ce qui est dommage. Des adaptations ont été apportées, les enfants peuvent partir seuls et revenir seuls d'activités (petit chœur ou autre). Toutes ces adaptations ont donné beaucoup de travail. La Directrice de cette structure, qui a travaillé longtemps dans ce domaine, n'a jamais vu une commune mettre si vite sur pied une structure et surtout qui accepte de doubler le nombre de places en une année.

Concernant le coût d'une telle structure, les chiffres ne pourront être communiqués qu'après une année d'ouverture de la structure avec les comptes 2013, mais tout ce que l'on peut dire c'est qu'une structure coûte extrêmement cher.

En ce qui concerne l'acceptation d'élèves d'autres communes dans les structures d'accueil, il est rappelé qu'ils sont acceptés, pour autant qu'ils aient un domicile de jour dans la commune de la structure, mais que les élèves domiciliés dans la commune sont prioritaires.

M. Jérémie Seydoux estime qu'il est important de parler de ces problèmes lors de ces séances pour pouvoir les rapporter dans les structures. Il prend en compte les remarques faites. Les structures de Chavannes sont en train de travailler sur leur rigidité. Les enfants peuvent partir avant pour les activités extrascolaires, pour autant qu'ils aient une décharge signée des parents.

Une réunion est prévue en début d'année 2013 avec les parents, M. Ponnaz sera invité et les instituteurs seront également les bienvenus lors de cette séance.

Mme Sofia Boumeref demande comment sont aidés les parents et comment sont établis les tarifs.

M. Yves Allemann informe que Mmes Manon Fawer et Pascale Manzini, Municipales respectivement à Chavannes-près-Renens et Ecublens, font partie de l'AJESOL et ont mandaté la société Amalthée qui a fixée un barème en fonction des barèmes qui existaient à Chavannes. Une moyenne a été calculée d'après ce qu'il se fait dans la région lémanique. Les barèmes sont fixés en fonction du salaire, à savoir de Fr. 2.30 à Fr. 11.80 la tranche horaire.

Mme Sofia Boumeref demande si les parents sont informés où ils peuvent s'adresser s'ils ont de la peine à payer ces montants.

M. Yves Allemann répète que ces tarifs sont fixés d'après le salaire, donc calculés pour que les parents puissent les payer. S'ils ont vraiment des problèmes, ils vont voir les services sociaux.

Mme Mariacristina Probst précise que pour une famille qui a 3 enfants et plus, le montant est énorme, même s'il y a une réduction de 20 % pour le 2^{ème} enfant et les suivants. Elle pense qu'il y a certainement moyen de faire quelque chose à ce niveau-là.

M. Yves Allemann signale que ce n'est pas aux Municipaux d'en parler, mais aux représentants de l'AJESOL de faire des propositions lors de leurs séances.

La Cantine (Mme Corine Rochat)

Concernant la fréquentation de la cantine, il semblerait que les enfants doivent manger et partir à 12 h.40 pour aller soit dehors, soit à la bibliothèque, car ils n'ont pas le droit de rester dans les corridors.

N'y a-t-il pas possibilité de trouver un endroit où les enfants pourraient rester, même sous contrat, à l'intérieur d'un local, avec des feuilles, des crayons de couleurs, etc. Car les enfants n'ont pas forcément envie d'aller à la bibliothèque, ils ont envie de bouger. Les parents des 10-12 ans aimeraient avoir un encadrement de type léger. Il y a déjà un projet pilote à Lausanne et il serait intéressant d'utiliser le soutien de l'APE pour aller voir ce qu'il se passe dans les autres communes.

Il y a une grande différence entre les enfants jusqu'à la quatrième, qui sont très protégés, alors que dès la 5^{ème} année, ils sont libres et laissés à eux-mêmes. Donc la solution serait de laisser le réfectoire ouvert, surtout en hiver.

D'autres questions des parents sont intervenues quant à la prévention alimentaire et s'il n'est pas possible à certaines périodes de distribuer des fruits à tous les enfants.

M. Olivier Ponnaz répond que ce n'est pas à l'école d'encadrer les enfants pendant la pause de midi. A Vallorbe, la Direction des écoles avait cherché quelqu'un et même pour Fr. 40'000.- elle n'a jamais trouvé une personne pour ce genre de travail.

Dorénavant des pommes seront vendues à la récré (Fr. 0.20) à la place des petits pains.

Mme Gisèle Robin explique qu'à l'époque, ces pommes étaient distribuées gratuitement, mais les enfants les jetaient, d'où prix de vente à Fr. 0.20.

M. Yves Allemann relate qu'à Ecublens, les enfants paient Fr. 15.50 pour le repas et pour être surveillés pendant la pause de midi.

Mme Camille Dubois rappelle que les écoliers peuvent venir à la bibliothèque et qu'ils ne sont pas muselés.

Mme Corinne Rochat souligne qu'il n'y a pas de problème question alimentation, ce qui est déjà un bon point.

Sécurité et transport (Mme Gordana Grubor)

Les parents se demandent pourquoi il n'y a pas de patrouilleurs à Chavannes-près-Renens, alors qu'il y en a dans les communes voisines et pourquoi la Police, qui est présente aux abords des écoles en début d'année, n'y est pas tout le temps.

Les parents s'inquiètent quant à la sécurité aux passages-piétons à Champ-Fleuri et à Préfaully. Avec les nouvelles constructions prévues à Préfaully, le trafic va encore augmenter. Les parents demandent de mettre des feux.

Il y a aussi le problème quand les enfants arrivent dans la cour de l'école et quand ils en repartent. Il n'y a pas de surveillants. Pourquoi ne pas demander au concierge d'être présent à ce moment-là ?

Les transports posent problème surtout pour aller aux cours de piscine. Dès la première année primaire, les enfants ne bénéficient plus du transport scolaire. Pourrait-on envisager d'utiliser les transports publics, surtout par mauvais temps, car ils ressortent de la piscine avec les cheveux mouillés et risquent de prendre froid pendant le parcours.

Mme Francine Vernez pense que les enfants sont mis dans un cocon, il faut qu'ils se débrouillent un peu plus tout seuls. Ils peuvent sécher leurs cheveux avant de repartir de la piscine.

M. Jean-Pierre Rochat répond que concernant le carrefour de Préfaully, la signalisation va être changée. Les véhicules auront moins de place pour passer, donc ils devront ralentir.

Concernant les patrouilleurs, ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais malgré plusieurs appels par le biais du Chavannes-Infos, le site internet et des affiches aux piliers publics, personne ne s'intéresse à ce genre de travail, même rémunéré. Il rappelle que les enfants n'ont plus le droit d'être patrouilleurs.

Mme Mariacristina Probst imagine que des petits jobs comme patrouilleur ou comme surveillant pendant la pause de midi pourraient intéresser des étudiants.

M. Yves Allemann rappelle que les agendas des étudiants ne sont pas les mêmes que ceux des élèves, les vacances ne sont pas forcément aux mêmes dates et les patrouilleurs doivent opérer tout au long de l'année.

Mme Karin Zindler se propose pour mettre sur pied des patrouilleurs.

Concernant la sécurité autour des écoles, Mme Corinne Willi pense qu'il faudrait tout d'abord répéter aux parents qu'ils doivent respecter les lois.

Les Conflits (Mme Sofia Boumeref)

Les parents trouvent qu'il est dommage que les heures de communication n'existent plus. Les enseignants n'ont pas envie de régler les conflits.

Mme Boumeref demande s'il y a eu une analyse sur ce projet ou si c'était simplement la présence d'un médiateur. Les parents aimeraient connaître les résultats de cette analyse, si cela a servi à quelque chose, le positif, le négatif, etc.

Ils se posent beaucoup de questions au niveau des religions, ce qui attire le plus souvent les conflits. Les contacts avec les enseignants sont aussi sujet à discussion. Certains enseignants sont grossiers vis-à-vis des parents.

Ils se posent aussi la question quant aux échecs, il y a des classes où la moyenne de classe descend d'un coup. Faut-il mettre la faute sur l'enseignement, les enfants, le matériel. Les parents sont-ils avisés quant la moyenne de la classe est descendue ?

M. Ponnaz explique que le projet pédagogique (heures de communication) ne dure que 5 ans, surtout par souci d'équité vis-à-vis des autres communes.

A Chavannes, il y a un projet qui est financé par la commune, c'est celui d'intervenir une fois par semaine dans les classes à partir de la 5^{ème} année. Le Mandat a été confié à un ancien Directeur d'un foyer, qui fait aussi office de bon papa, vu son âge. En plus, le collège de La Planta a quatre médiateurs à disposition qui interviennent aussi à la demande.

Mme Zindler demande si les parents sont au courant que cette possibilité existe.

M. Ponnaz répond que cette information était inscrite dans la brochure que les parents reçoivent en début d'année.

Mme Sofia Boumeref souligne que le plus important est de soulever des problèmes de la vie courante : divorce, décès, etc.

Le conseil de classe existe encore, mais sans médiateur. Le principal qui doit être communiqué se trouve dans l'agenda des élèves.

Mme Willi rapporte que jusqu'à la 6^{ème} année, tout est noté dans l'agenda, mais à partir de la 7^{ème}, les élèves ont plus d'autonomie et tout n'est pas forcément noté.

Mme Silvie Christen aimeraient que quand il y a une baisse de la moyenne de classe les parents soient avisés.

M. Ponnaz assure que quand un instituteur voit que la moyenne de classe baisse, il dirige automatiquement les élèves vers les heures d'appui. Mais par contre, il a appris que beaucoup d'élèves ne font pas leurs devoirs, donc il y a un manque d'encadrement familial. Il rappelle que l'agenda va dans les 2 sens. Que si les parents ont des problèmes avec leurs enfants, ils peuvent aussi le communiquer par ce biais.

Horaires (Mme Sofia Boumeref)

Le plus gros problème se situe au niveau des horaires de bus. Le bus est trop tôt à midi, ce qui fait que les enfants courent pour le prendre, ce qui provoque des bousculades. Ne pourrait-on pas différer cet horaire de quelques minutes ?

Il y avait encore une demande quant aux après-midi des 9èmes qui doivent quelquefois se rendre à l'école pour une seule période, ce qui est gênant surtout pour les élèves de St-Sulpice. Ne peut-on pas cumuler cette heure avec celles du matin ?

La plus grande difficulté est pour les parents qui ont plusieurs enfants scolarisés, donc ils ont plusieurs horaires et cela devient un casse-tête.

Les parents ont été très surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas de remplaçant, notamment pour les cours de dessin et quand un instituteur est malade, les enfants ont congé.

Une autre question revient souvent, celle des horaires continus, dont nous n'avons plus de nouvelles depuis la votation.

Le dernier point concerne la réception des horaires des cours lors de la rentrée scolaire. Tout le monde va les consulter en même temps, ce qui rend impossible leur lecture.

M. Ponnaz revient sur la réception des horaires de la rentrée. La Direction fait de son mieux pour les communiquer le plus tôt possible. Il déclare que dans certaines communes, les élèves les reçoivent le lundi matin à l'école.

Mme Willi propose d'annoncer ces horaires sur internet et de mentionner « sous réserve de modifications ».

Mme Willi répond à la question du changement des horaires de bus et explique pourquoi il n'est pas possible de changer ces horaires. Elle ajoute que le nouveau bus a beaucoup d'avantages, vu qu'il ne passe plus par la Cerisaie, il y a moins de retard dû au croisement avec le m1.

Concernant le remplacement des instituteurs, M. Ponnaz relate qu'il y a pénurie d'enseignants et de plus, il est très difficile de trouver une personne qui vienne sur demande s'occuper d'une classe de 20 à 25 élèves. Pendant les arrêts maladie, la Direction remplace en principe l'instituteur absent, sauf le mercredi matin, pendant 2 périodes où les enfants ont congé pendant la formation continue des professeurs. Il faut choisir, soit avoir du personnel compétent et les enfants ont congé ou du personnel qui ne suit pas la formation continue et les enfants n'ont pas congé.

Mme Francine Vernez ajoute que les instituteurs sont formés pendant les périodes d'école à 50 % et à 50 % sur leur temps libre.

M. Ponnaz précise que les élèves n'avancent pas dans le programme s'il y a un remplaçant et qu'il ne peut pas engager 120 remplaçants pour un mercredi matin.

Devoirs (Mme Mariacristina Probst)

Les devoirs surveillés ne sont pas toujours suivis par des enseignants. De ce fait, l'enfant qui a une question n'a pas forcément sa réponse. Pour un élève issu d'une famille faible en français, la formation faite aux parents n'est pas accessible. Peut-on communiquer aux parents où ils peuvent obtenir de l'aide ?

Les parents des 5^{ème} année se plaignent qu'il y a un grand écart entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année. En 4^{ème} année, tout est soigneusement noté dans l'agenda et du jour au lendemain, les élèves doivent se débrouiller. Donc il faudrait réunir les parents en fin ou en cours de 4^{ème} année pour avertir les parents de ce changement et sensibiliser les enseignants à ce changement.

M. Olivier Ponnaz rappelle qu'il y a des soirées d'information destinées aux parents et on leur explique bien que les devoirs surveillés ne sont pas des cours supplémentaires, les surveillants regardent si les devoirs sont faits.

Mme Gisèle Robin trouve que la circulaire n'était pas très claire, il n'y a pas les tarifs des devoirs surveillés. Ce sont les parents intéressés qui doivent les demander.

Mme Corinne Willi parle à nouveau des réunions de parents lors desquelles on parle surtout du niveau du français, des maths et de la physique, mais pour l'allemand, on ne sait pas si les élèves ont atteint le niveau ou pas, si le livre doit être fini en fin d'année ou pas.

Mme Francine Vernez demande quelle est la proportion des personnes qui ont assisté à la réunion des parents qui ne parlent pas le français.

La majorité parlait le français et de plus, il s'agit de parents qui s'intéressent à ce qu'il se passe à l'école.

M. Jean-Pierre Rochat affirme qu'à Chavannes, il y a plus de 50 % d'habitants étrangers.

Mme Corine Rochat informe qu'une fiche de présence était sur chaque table, avec une colonne qui demandait si les personnes étaient disponibles, étaient prêts à donner de leur temps si une Commission était mise sur pied.

8. *Mise en œuvre de la LEO*

M. Olivier Ponnaz a eu la gentillesse de transmettre à la secrétaire sa présentation que vous trouverez en annexe.

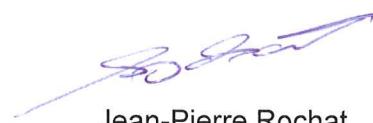
9. *Divers et propositions individuelles*

La prochaine séance est fixée au jeudi 28 février 2013 au réfectoire du collège de La Planta à Chavannes-près-Renens.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants pour leur présence et lève la séance à 22 h.45.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :



Jean-Pierre Rochat

La Secrétaire :



Christine Maret

Annexe : Présentation de M. Olivier Ponnaz sur la mise en œuvre de la LEO